



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2024

Commission Nationale de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales

Compte rendu de la réunion du 18 septembre 2024

Participants :

Joseph SBALCHIERO, président de la Commission nationale de surveillance et de contrôle des opérations électorales (CNSCOE),

Brigitte DEL RIZZO, membre de la CNSCOE

Xavier MAJOREL, Directeur administratif, secrétaire de séance

Excusé :

Le représentant du CDOS du Rhône et Métropole de Lyon

La Commission Nationale de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales (CNSOE) s'est réunie en présentiel au siège de la F.F.S.B. le mercredi 18 septembre 2024 à 14h30 pour ouvrir les plis des candidatures, examiner leur conformité selon les textes fédéraux et valider les candidatures recevables aux différents collèges.

En préambule, Xavier MAJOREL procède à la lecture de la recevabilité des candidatures selon les dispositions des statuts et du règlement intérieur administratif de la Fédération.

L'ouverture des plis a lieu ensuite. Tous les documents contenus dans chaque enveloppe sont examinés par les membres de la CNSCOE.

1. CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR

a. Scrutin de liste

Deux enveloppes reçues au plus tard le 31 août 2024, l'une en recommandé (enveloppe de M. Pascal PAOLI), l'autre remise en main propre contre signature (enveloppe de M. Bernard DAUBARD) sont ouvertes.

Dans les deux cas les documents obligatoires sont présents :

- ✓ La liste est établie sur le document officiel, elle comporte 24 noms et respecte l'alternance femme/homme ou homme/femme au-delà de la tête de liste avec mention du CBD d'appartenance.
- ✓ Un projet de développement pour l'ensemble de la F.F.S.B. et la durée du mandat est joint.
- ✓ L'adhésion à la liste pour chaque candidat est signée par chaque candidat.
- ✓ Photocopie de la licence fédérale 2023/2024 présente pour tous les candidats.

La CNSCOE déclare recevable les listes conduites par M. PAOLI et M. DAUBARD tous deux respectant la limite d'âge.

b. Collège « médecin » (1 poste à pourvoir)

Une seule candidature postée en recommandé le 31 août 2024 et contenant bien l'imprimé fédéral de candidature accompagné d'une photocopie de la licence fédérale 2023/2024 et d'une pièce justifiant de l'appartenance du (de la) candidat(e) au collège réservé « Médecin » a été reçue.

La candidature du Docteur Yves GUILLOT est déclarée recevable par la commission.

c. Collège « Arbitre » (1 poste à pourvoir)

Une seule candidature postée en recommandé le 28 août 2024 et contenant bien l'imprimé fédéral de candidature accompagné d'une photocopie de la licence fédérale 2023/2024 a été reçue.

La candidature de Jean-François AGOGUÉ est déclarée recevable par la commission.

d. Collège « Entraîneur » (1 poste à pourvoir)

Aucune candidature n'a été reçue.

La commission constate la carence dans ce collège.

2. CANDIDATURES A LA COMMISSION NATIONALE DES FINANCES (3 postes à pourvoir)

Une seule candidature postée en recommandé le 29 juillet 2024 et contenant bien l'imprimé fédéral de candidature accompagné d'une photocopie de la licence fédérale 2023/2024 a été reçue.

La candidature de Manuel VALLE est déclarée recevable par la commission.

La commission constate par ailleurs la carence sur 2 des 3 postes à pourvoir.

La Commission Nationale de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales n'étant pas un organe décisionnel, il est du ressort du comité directeur de valider ses propositions.

Joseph SBALCHIERO
Président de la CNSCOE

A blue ink signature of Joseph SBALCHIERO, written in a cursive style.

Brigitte DEL RIZZO
Membre de la CNSCOE

A black ink signature of Brigitte DEL RIZZO, written in a cursive style.